



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante et onzième session**

Genève, 17-19 juin 2020

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**Mise au point d'un cadre mondial d'indicateurs pour
les objectifs de développement durable : collecte de données
relatives à l'indicateur 9.1.2 et suivi de celui-ci****Améliorer la fourniture de données pour l'indicateur relatif
à l'objectif de développement durable 9.1.2****Note du secrétariat****I. Contexte général**

1. Dans le présent document, qui fait suite au document ECE/TRANS/WP.6/2019/1 publié l'an dernier, est exposée la manière dont le secrétariat propose de procéder au suivi de l'indicateur relatif à l'objectif de développement durable 9.1.2, qui porte sur les volumes de passagers et de fret par mode de transport. Il a été observé que cet indicateur, pourtant classé indicateur au niveau 1 par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, manquait d'orientations méthodologiques.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2019/1.

II. Projet de cadre

2. Après la soixante-dixième session du Groupe de travail, en 2019, le secrétariat a lancé un appel à tous ses correspondants de la communauté des statistiques des transports pour qu'ils lui communiquent des informations sur la manière dont cet indicateur était interprété dans leur pays – soit dans les examens nationaux volontaires, soit sur les plateformes de notification nationale – ou sur d'autres résultats concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. À partir de leurs réponses, le secrétariat a produit une page wiki détaillant l'interprétation de chaque pays, en collaboration avec quelques organisations internationales, dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Commission européenne. Toutes ces réponses, ainsi que quelques exemples connus de l'indicateur mesuré, ont été mis en ligne sur le wiki de la Division de statistique de la CEE¹.

¹ <https://statswiki.unece.org/display/CESI9/Country+experiences+of+SDG+Indicator+9.1.2+Home>.



3. Les résultats de cette collecte ont montré que presque chaque pays ou organisation interprétait l'indicateur d'une manière différente. Les pays n'incluaient pas tous les mêmes modes de transport : certains incluaient les transports aériens et maritimes, d'autres uniquement les modes terrestres, avec ou sans les canalisations. Ils n'utilisaient pas tous les mêmes unités de mesure (tonnes ou tonnes-km, nombre de passagers ou de passagers-km). Cette variation concernait jusqu'à la question de savoir si une direction ou un critère de succès implicites étaient associés à cet indicateur.

4. Il est bien sûr acceptable, et même encouragé, que les pays trouvent des moyens de suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière appropriée à leur situation. Pourtant, ce très large éventail de différences, et l'absence typique d'un critère de réussite, semble souligner qu'il est possible de faire davantage pour normaliser le processus de suivi et aider les pays dans leurs efforts.

5. Après avoir pris note de ces différences, le secrétariat a pris conscience qu'il pourrait être bénéfique pour les États membres de disposer de davantage d'orientations et, en septembre 2019, a diffusé un projet de structure de ce à quoi pourrait ressembler un futur document-cadre. Sur la base des observations formulées par les États membres au sujet de ce projet, le secrétariat a rédigé le document complet en novembre et décembre 2019. Ce projet est fourni sous la cote ECE/TRANS/WP.6/2020/2.

6. Ce document-cadre n'est pas un ensemble de recommandations normatives. Il s'appuie plutôt sur le parti que les États membres peuvent tirer du fait d'avoir diverses questions à prendre en compte lors du suivi de la répartition des transports par mode dans un document unique, en plus du wiki dans lequel ils peuvent découvrir les méthodes de suivi adoptées par les autres États membres.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2019/2.

III. À l'avenir

7. Le Groupe de travail est encouragé à formuler d'autres observations sur le projet de cadre et à envisager de l'approuver en tant que document d'orientation pour les pays aux fins du suivi de l'indicateur 9.1.2. Les États membres sont également encouragés à mettre à profit ce point de l'ordre du jour pour débattre de la poursuite de la coopération en matière de mesure de la répartition par mode de transport et à échanger leurs points de vue sur les différents problèmes que les analyses de cette répartition peuvent contribuer à traiter, notamment les problèmes ayant trait à l'environnement, l'énergie, la santé et l'accessibilité.

8. La part des différents modes de transport dans le déplacement des marchandises et des personnes selon les pays est l'une des principales raisons de produire des statistiques pour chacun des différents modes de transport ; la comparaison des modes entre eux permet de comprendre leur importance relative au niveau national. Pourtant, ces questions ne sont peut-être pas débattues au niveau international autant qu'elles pourraient l'être. Le Groupe de travail pourrait considérer cela comme un domaine de coopération important pour l'avenir. Ces questions seront également examinées au titre du point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Relations entre les statistiques des transports et d'autres domaines ».